

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'envoi : 4 avril 2023

Date d'affichage : 4 avril 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-2023  
MARDI 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

**Absents ayant donné procuration** : 2 – VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick, SCOTTO DI VETTIMO Serge à CORTIAL Patrick.

**Secrétaire de séance** : ALLIX Jean-Marie

**OBJET : Vote du budget primitif 2023**

Sur proposition de la commission des finances,  
Après présentation par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à la majorité : 20 voix pour et 3 abstentions (Martine MARION, Jean-Paul GIMON, Serge SCOTTO DI VETTIMO),

Adopte le budget primitif 2023 équilibré comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement
- en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de **1 880 000,00 €** dont en recettes **100 000,00 €** de résultat reporté et en dépenses **213 900,00 €** de prélèvement pour la section d'investissement.
- en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de **2 183 000.00 €** (restes à réaliser et prévisions 2023) dont **322 859,82 €** d'excédent de fonctionnement affecté (compte 1068).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Marie ALLIX



Le Maire,  
Philippe ROUX



Acte exécutoire après transmission électronique  
en Sous-Préfecture le ..... 13/04/2023 .....  
et de sa publication le ..... 13/04/2023 .....  
Identifiant unique n° 007-210702312-2023\_04\_11\_22DE